

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 décembre 2025 A 20 HEURES 30



### Délibération n° 2025 12 15-08- SCOLAIRE - Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés au titre de l'année scolaire 2025-2026

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/12/2025
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>23</b>	Affichage de la convocation : 09/12/2025
Pouvoirs : <b>9</b>	
Votants : <b>32</b>	Affichage du compte rendu : 23/12/2025
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSOPEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.	
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>	
Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Christian NEUVILLE donne pouvoir à Safi BOUKACEM Sylvain BARCET donne pouvoir à Daniel MALOSSE Isabelle VIDAL donne pouvoir à Jean-Pierre NEMOZ Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Joao DA ROCHA donne pouvoir à Daniel JULLIEN Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne LANSOPEYRE Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Ghislaine FROMM Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE	
<b>Absents ou excusés :</b>	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés) a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Réparti par secteur, le RASED couvre les communes de Vaugneray, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Polionnay, et Sainte-Consorce. Le RASED sollicite une participation des communes pour ses frais de fonctionnement et d'équipement.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la subvention sollicitée, pour l'ensemble des communes, est de 5 375 €.

La participation financière de chaque commune est établie au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Pour la commune de Vaugneray, la participation est de 474€ (pour mémoire en 2025, la subvention était de 509 €).

La subvention sera versée à l'OCCE pour le compte du RASED

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21,

Vu le bilan prévisionnel 2025-2026,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,*

*Dont le résultat est le suivant :*

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**DÉCIDE** de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED de Grézieu-Monts du Lyonnais / Antenne de Saint-Martin-en-Haut)

**FIXE** la participation communale à 474 € au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;

**DIT QUE** la dépense sera imputée à l'article 6042 du budget principal.

*Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
26.12.25  
et de la publication en mairie le  
26.12.25*

La secrétaire  
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

